ACTIONS MENEES EN VUE DE LA PROTECTION DE LA COLONIE DE HERONS CENDRES *Ardea cinerea* DE BOISMONT

par François SUEUR

Recemment, nous avons présenté les résultats de l'enquête sur le Héron cendré et les pisciculture dans la Somme, enquête organisée par le GEPOP (Sueur ...). Dans le présent article, nous exposons les actions menées afin de protéger une importante héronnière du département.

...sation du Héron cendré était déjà connue dans la Somme au ...gest 1874), il s'agissait d'une héronnière située dans le sec... t-être déjà celle de Boismont. Une autre colonie, celle de ...ine de nids) près d'abbeville, a eu une existence éphémère au ...s 1960 (Montel 1981). Les effectifs de la colonie de Boismont ...ur ces dernières années : 19 couples en 1968 (J-C. Robert), 50 au ...nées 70 (Kérautret 1972), 30 en 1974 (Brosselin 1974), 24 en 1976 Sueur 1977), 30 en 1977 (Dupuich, Royer et Sueur 1978), 38 en 1978 (J. ...et 48 en 1979 (Commecy, Mercier et Sueur).

Depuis 1978, cette colonie de Boismont était gravement menacée par l'abattage d'arbres dans la bois qui l'abrite :
-1979 48 nids au moment des premières éclosions le 22 mars, plus que 40 un peu plus tard puis 36 à 37 ensuite (R. Delcourt et E. Fourcy in Sueur 1979).
-1980 40 nids le 16 mars et plus que 34 ou 35 le 2 mai (H. Dupuich et D.Janneau)

A plusieurs reprises le GEPOP est intervenu, notamment auprès de la préfecture de la Somme, afin de faire cesser ces abattages d'arbres dans la colo-nie en pleine saison de nidification, interventions suivies d'aucun effet positif pour les hérons. De son côté, monsieur Hubert Quilliot, maire de Boismont, s'op-pose à maintes reprises à des abattages inconsidérés et à sa demande le Service Environnement de la Préfecture de la Somme, service aujourd'hui disparu, confie au GEPOP l'étude des mesures de protection à mettre en oeuvre.



Dans un premier rapport (Sueur 1982a), le GEPOP préconisait une interdiction des abattages d'arbres de février à juillet, le Héron cendré étant un nicheur précoce (dès le début de février) mais les individus se reproduisant pour la première fois pouvant encore s'installer en mai et leur jeune n'étant donc pas volant avant juillet. L'arrêté préfectoral pris par la suite va plus loin puis-qu'il interdit les abattages de février à octobre. Par la suite nous apprenons que le bois abritant la colonie dit "Bois des carottes" sera exploité en coupe à blanc échelonnée sur trois ans, ceci sur proposition des services de la D.D.E et de la D.D.A. suite à une demande du propriétaire. Depuis 1981, on assiste à un déplacement de la colonie vers un autre bois situé à proximité du précédent : une dizaine de nids sur 84 cette année là (X. Commecy) et 33 sur 107 en 1982 (Sueur 1982b). Aussi avons-nous souhaité une réevaluation du plan de cette coupe à blanc avec conservation, en plus d'une ceinture d'arbres autour du bois, d'un minimum de 20 arbres alors porteurs de nids : les 74 nids de ce bois se trouvant en 1982 sur 25 arbres différents (Sueur 1982b). Labande boisée maintenue à la périphérie du bois étant trop réduite, l'ancienne colonie ne compte plus en 1983



que 13 nids alors que la nouvelle en comporte 120 (F. Sueur et M. Sueur-Bellart), alors que nous n'osions espérer un tel résultat. Ce nouveau site étant peu exploité, la menace pesant sur la colonie de Boismont est écartée pour l'instant mais le GEPOP reste vigilant et poursuit divers travaux concernant le Héron cendré (biotopes d'alimentation et régime ...).

La colonie de Boismont est primordiale pour cette espèce dans le département de la Somme puisqu'elle représentait environ 81,5 % des effectifs nicheurs en 1981 et environ 72,8 % en 1982 (Sueur 1982a et b).

133 couples pour une seule colonie peut amener certains milieux à parler de "pullulation" et réclamer le tir de cette espèce mais il faut remarquer que sa densité en France est 15 fois inférieure à celle des Pays-Bas (Duhautois et Marion 1982) et que cet oiseau peut être très facilement décimé lorsque son tir est autorisé du fait de sa grande taille et de son vol lourd.

Un autre argument utilisé à l'encontre de Héron cendré est les prétendus dégats importants sur les poissons notamment dans les pisciculture : à ce propos, se reporter aux résultats de l'enquête GEPOP (Sueur 1983). Plusieurs points méritent d'être soulignés : contrairement à une idée reçue et comme l'ont montré plusieurs études réalisées tant en France qu'à l'étranger, les Poissons n'entre que pour moins de 50 % dans le régime alimentaire du Héron cendré (Creutz 1981, Marion 1976 et 79, Godin 1979).

A l'étranger, la plupart des pisciculture sont protégées à l'aide de filets (mesure plus rentable à terme du point de vue économique que le tir des hérons, interdit en France, car beaucoup plus efficace) et un léger surcreusement des bassins (plus de 80 cm de profondeur) peut déjà résoudre une grande partie des problèmes causés par les Hérons cendrés qui pêchent avec une efficacité maximale dans les fonds de moins de 20 cm de profondeur.

Réferences

Brosselin M.(1974) Hérons arboricoles de France. Répartition 1974 -Doc. multicop., 143 p.

Creutz G. (1981) Der Graureiher -Die Neue Brehm Bücherei, 195 p.

Duhautois L. et Marion L. (1982) Protection des hérons: des résultats ? -Courrier Nat. (78) 23-32.

Dupuich H., Royer P., Sueur F. (1978) Centrale ornithologique GEPOP. Synthèse des observations 1977 dans la Somme -L'Avocette 2(2-3-4)33-59.

Godin J. (1979) Le Héron cendré (Ardea Cinerea) dans le Nord et le Pas-de-Calais Le Héron (4)14-36.

d'Hangest G. (1874) Le Héron cendré -Bull. Soc. Lin. Nord Fr. 2(22)51-52, (23)61-65.

Kérautret L. (1972) Compt-rendu du 2e Colloque national d'ornithologie. Faculté des Sciences. Paris 4et5 mars 1972 -Le Héron (3)3-5.

Marion L. (1976) Contribution à l'écologie des populations de Hérons cendrés (Ardea cinerea) en Bretagne - DEA Eco-éthologie Rennes, 108 p.

– (1979) Stratégies d'utilisation du milieu des colonies de Hérons cendrés en Bretagne - Thèse 3e cycle Eco-ethologie Rennes 348 p.

Montel F. (1981) La vallée de la Bouvaque - L'Avocette 5(3-4)1-15

Royer P. et Sueur F. (1977) Centrale Ornithologique GEPOP . Synthèse des observations 1976 - L'Avocette 1(3-4)40-60.

Sueur F. (1979) Le Héron cendré (ardea cineraa) dans la Somme - L'Avocette 3(3-4)43-45.

– (1982a) Situation du Héron cendré (Ardea Cineraa) dans la Somme en 1981 Mesures pour la protection de la héronnière de Boismont - Doc. multicop. GEPOP, 2 p.

– (1982b) Situation du Héron cendré dans la Somme en 1982. Mesures pour la protection de la héronnière de Boismont - Doc. multicop. GEPOP, 1 p.

– (1983) Une enquête sur le Héron cendré auprès des pisciculture de la Somme - Picardie-Nature (20)16-21.